

Conseil général de la Commune de Lully du 8 décembre 2025
Rapport de la commission des finances sur le préavis municipal 2025
traitant du budget 2026

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

1. Préliminaires

Réunie en séance le 17 novembre, en présence de Monsieur Marc Genton Syndic, Monsieur François Leresche Municipal, et Madame Agnès Harr boursière communale, la commission des finances a examiné le préavis relatif au budget 2026.

Les membres de la commission ont été renseignés. Ils sont donc à même de transmettre leur rapport sur cet objet. Le budget 2026 est présenté selon la structure du MCH2.

2. Commentaires

L'année dernière nous avons dans le rapport, présenté les principaux objectifs du passage au MCH2. Cette année, nous avons dans un premier temps abordé le préavis sous l'angle des recommandations contenues dans le document édité par la (DGAIC), direction générale des affaires institutionnelles et des communes, mis à jour en août 2024. Document validé par l'UCV et l'AdCV. Cette approche est importante dans le sens que le budget tout comme les comptes font partie des outils de pilotage et de communication de notre commune.

L'anticipation du passage au MCH2 dès l'exercice 2025 est positif, en effet nous avons ainsi la possibilité d'ajuster nos pratiques sur les exercices 2025 et 2026, ce qui permettra ainsi de répondre à l'invitation du canton exprimée en ces termes « *Dès l'exercice 2027, les communes ne pourront rendre leurs comptes qu'en MCH2. Par conséquent, les budgets communaux 2027 devront tous être conformes aux exigences décrites dans ce Manuel* », extrait p. 6.

Aperçu point par point du préavis, à la lumière des recommandations MCH2.

1. Adéquation aux principes MCH2

Points positifs : structure du compte de résultat conforme MCH2, présentation par fonctions, comparatifs 2026 / 2025 / comptes 2024.

Points à améliorer : les principes comptables (image fidèle, comptabilité d'exercice, etc.) ne sont pas présentés explicitement.

2. *Présentation du budget : structure et lisibilité*

Points positifs : tableaux détaillés par fonction, informations chiffrées riches.

Points à améliorer : absence de résumé exécutif, peu d'explications sur les grands enjeux, éclaircissements partiels des variations importantes.

3. *Classification fonctionnelle*

Conformité générale avec MCH2 (fonctions 0–8 et structure à 4 positions).

Améliorations possibles : documentation plus claire des imputations internes et des clés de répartition.

4. *Compte des investissements*

Dans le préavis transmis : pas de compte des investissements complet clairement présenté, bien que ceci ne soit pas formellement demandé, *il serait opportun de le présenter pour rappel afin de pouvoir faire le lien entre le « budget » et les « comptes »*.

Risque : difficulté pour le Conseil général d'appréhender la politique d'investissement 2026 et son impact futur.

5. *Amortissements*

Amortissements planifiés visibles dans plusieurs fonctions (routes, écoles, STEP, etc.).

Manques : bases de calcul et durée d'amortissement non expliquées, amortissements non planifiés peu commentés. *Remarque identique rubrique 4.*

6. *Gestion des fonds et de la réserve de politique budgétaire*

Existence de prélèvements et attributions à différents fonds et à la réserve de politique budgétaire.

Lacunes : absence d'un état synthétique des fonds et du capital propre, manque d'explication sur la logique d'utilisation de la réserve. *Remarque identique rubrique 4.*

7. *Relations intercommunales*

Contributions intercommunales nombreuses (ASIME, AJEMA, ARCAM, ERM, ARAS, etc.), bien classées par fonction.

Manque : tableau consolidé présentant l'ensemble des associations de communes, leurs contributions et les engagements à long terme. *Remarque identique rubrique 4.*

8. Analyse des risques et engagements hors-bilan

Aucune section explicite sur les risques (fiscaux, techniques, juridiques) ni sur les engagements hors-bilan.

Non-conformité avec l'esprit MCH2 qui demande une information complète sur les risques financiers.
Remarque identique rubrique 4.

9. Cohérence avec les comptes précédents

Comparaison systématique 2026 / 2025 / 2024, ce qui est positif.

Lacunes : peu d'analyses qualitatives sur les écarts significatifs (charges de transfert, revenus fiscaux, recours aux fonds).

10. Communication politique et lisibilité

Document techniquement solide mais très orienté « spécialistes ».

Manque d'un récit politique simple permettant aux membres du Conseil général et aux citoyen-ne-s de comprendre en quoi ce budget traduit des priorités.

Conclusion : le budget est globalement bien structuré mais pourrait être complété par rapport à certaines exigences MCH2 (investissements, capitaux propres, risques) et augmenter la lisibilité d'un point de vue politique.

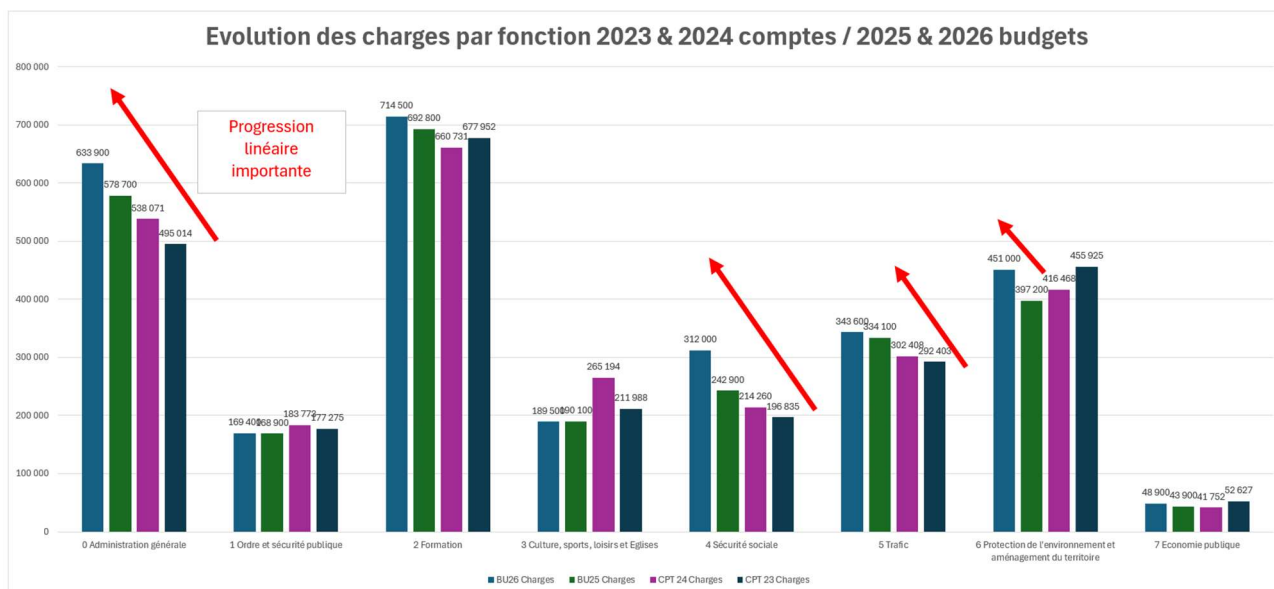
Chaque membre du conseil a reçu un exemplaire du budget avec des informations complémentaires en pages 1 à 5. Les postes qui subissent une variation importante ou qui méritent un éclaircissement sont détaillés en pages 2 et 3. La page 4 décrit l'impact de la nouvelle péréquation. La commission a traité de la situation financière générale.

Le budget 2026 est présenté avec un excédent de charges de frs. 179'900.--. Cette projection découle de l'évolution des charges et des revenus, qui pour ces derniers sont en augmentation.

Ce budget démontre que la maîtrise des charges est l'élément central de la gestion de notre commune.

Evolution des charges par fonction années 2023 et 2024 (comptes) – 2025 et 2026 (budgets)

Hormis la fonction « 8 Finances et impôts »



Une visualisation de l'évolution des charges par fonction permet de mettre en exergue où se situent les principales augmentations.

Pour une partie, la commune est tributaire d'effets externes et qui sont peu ou pas maîtrisables, notamment pour ce qui est de la fonction « 4 sécurité sociale » qui évolue de +58.51% de 2023 à 2026, de la fonction « 5 trafic » qui évolue de +17.51% de 2023 à 2026.

En revanche pour la fonction « 0 administration générale » qui évolue de 28.06% de 2023 à 2026 et la fonction « 6 protection de l'environnement et aménagement du territoire » qui repart à la hausse avec une augmentation de 13.54% de 2025 à 2026, la possibilité d'intervention de la municipalité est plus importante. Dans ce sens la commission encourage la municipalité à s'engager vers des réflexions qui permettent de contenir cette évolution, voire de la corriger.

L'analyse du transfert de charges d'un centre de charge à un autre peut parfois rendre difficile une comparaison entre les exercices, ce qui est le cas dans le cadre du budget 2026. Afin de se forger une image fidèle des variations, la commission a, après sa séance avec la municipalité, demandé des éclaircissements complémentaires en la forme d'un tableau des équivalents pleins temps (EPT) du personnel communal ainsi que des commentaires plus détaillés. Il en ressort que les principales variations sont :

Le 60% (EPT) qui était dévolu au poste d'employé communal est maintenant intégré à la participation aux frais de service voirie Lully- Tolochenaz. Ceci représente une diminution de 57'000.— (montant dévolu au traitement de l'employé communal dans le budget 2025) contre un montant de 115'000.-- qui comprend le salaire ainsi que tous les coûts partagés de la structure du service de la voirie.

Le poste de concierge qui passe de 20% à 55% sous l'effet de la reprise des tâches de conciergerie du refuge et du collègue qui était jusqu'à ce jour sous-traité. L'impact financier étant réparti dans plusieurs endroit du budget 2025, il est moins aisé de comprendre la plus-value financière de ce regroupement. Le rapport, tâche de la commission des finances traite du budget, l'impact de ces modifications fonctionnelles devrait être analysé par la commission de gestion lors du rapport portant sur les comptes.

Deux autres postes de la fonction « 0 administration générale » ont été relevés lors de la communication post séance avec la municipalité. Premièrement, le traitement du Conseil général qui progresse de 15'000.—à 20'000.--, + 5'000.—et celui des vacances de la municipalité qui progresse de 47'000.—à 58'000.--, + 11'000.--.

Autres commentaires sur les points présentant une évolution sensible :

Page 5 - Accueil de jour, AJEMA (fonction 5450), évolution de + 69'900.— soit 29,66%.

Page 13 - Commune de Tolochenaz participation frais de service voirie 115'500.--. Ce nouveau poste est le fruit de collaboration intercommunale. Le transfert de charges telles que décrites dans le budget 2025 - 3420.0.3000.01 à 3420.0.3111.00 a pour seul effet une augmentation globale de 800.— pour 3420 parcs et promenades.

Page 16 – 6150.0.3990.00 / Taxe annuelle d'entretien du réseau des EC routes communales : CHF 0.30/m2 imperméable. Ce montant découle du règlement adopté par notre Conseil le 5 décembre 2022 à 27 voix pour et 23 voix contre, 17 absentions, entré en vigueur en 2023. Le préavis de l'époque évoquait en ces termes « cependant, l'incertitude reste concernant le paiement des parts de la DGMR et de l'OFROU » qui est toujours d'actualité, en effet autant le canton que la confédération ne se sont pas acquittés de cette taxe depuis son entrée en vigueur. Ce qui signifie qu'à ce jour seuls les propriétaires fonciers ont payé cette taxe ainsi que la commune grâce à l'impôt. Ce point serait à reprendre par la commission de gestion lors de présentation des comptes 2025.

Pour le reste,

La commission a constaté que les charges qui sont du ressort de la commune sont gérées.

Le Conseil général de la commune de Lully

- dans sa séance du 8 décembre 2025,
- vu le préavis de la Municipalité sur le budget 2026
- ouï le rapport de la commission des finances,
- considérant que ce point a été porté à l'ordre du jour

Décide

- D'adopter le budget 2026 tel que proposé par la Municipalité.

Pour la Commission des finances

Eric Abetel
membre

Werner Kuert
membre

Thierry Ruch
membre

Jérôme Livet
rapporteur

Lully, le 4 décembre 2025